



Bulevard de la liberté - Aenue de la science- immeuble Premun House- 5^{ème} étage - Email :colonie_d@yahoo.fr

Communiqué de presse

8 mars 2017 : entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères dans la sous-région de la CEEAC

Depuis avril 2010, les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale se sont engagés dans un processus important pour la paix, la sécurité et la protection de la population longtemps meurtrie par la violence armée. Avec la conviction que la raison majeure de perturbation de la paix, de la sécurité et des initiatives du développement est le manque de contrôle des armes, comme l'organisation Colonie des Pionniers de Développement C.P.D et ses partenaires le déplorent, une convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, a été signée et adoptée en 2010 par onze pays de la CEEAC. C'est une Convention régionale très importante dans la mesure où elle est plus stricte que les conventions signées par les Etats des régions de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest en matière de contrôle d'armes légères et de petit calibre.

Les acteurs Etatiques et non Etatiques ont longtemps attendu l'entrée en vigueur de cette convention depuis qu'elle a été signée, alors que depuis deux ans cinq pays sur onze l'avaient déjà ratifiée.

Après sa ratification par l'Etat Angolais que nous félicitons pour son acte si radieux, cette date du 8 mars 2017 marque la mise en vigueur de cette convention dite de Kinshasa pour le contrôle des armes.

La Colonie des Pionniers de Développement, C.P.D., exprime sa satisfaction et encourage les autres Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire et à la mettre en œuvre pour le bien de la population à haut risque de la violence armée dont ils sont responsables.

La CPD demande aux populations de la région de l'Afrique centrale des grands lacs, du Burundi et de la République Démocratique du Congo en particulier, de s'approprier cette convention, de participer et de contribuer à sa mise en œuvre, chacun à son niveau.

Fait à Bujumbura, le 8 mars 2017

Jacques NTIBARIKURE

Colonie des Pionniers de Développement C.P.D.